

Quels sont les effets sur la santé ?

La plupart des COV ont des effets tels que :

- irritation des **muqueuses** ;
- irritation des voies respiratoires et des yeux ;
- démangeaisons et irritations de la peau ;
- atteinte du système nerveux : maux de tête, fatigue, étourdissement ;
- perturbation du sommeil, difficultés de concentration, troubles de la mémoire ;
- fragilisation du système immunitaire ;
- quelques composés, comme par exemple le benzène et le formaldéhyde, sont cancérogènes ;
- les éthers de glycol (solvant de peinture) pourraient réduire les capacités de reproduction.



Le saviez-vous ?

Les émissions de COV augmentent avec la température et l'humidité de la pièce.

✕ Pour en savoir plus !

Réglementation

Le décret flamand (2004) propose une valeur de 200µg/m³ de COV totaux à ne pas dépasser.

La réglementation européenne sur les COV (directive COV - 2007 / 2010) est rentrée en vigueur en janvier 2010 et prévoit 30g COV/litres de peinture murale ; 250 g/litre pour les autres. La concentration en COV totaux doit être indiquée sur les pots de peinture et de vernis.

Attention : le seuil n'est souvent pas atteint par l'émission d'une seule source mais c'est l'accumulation de plusieurs polluants et le manque de ventilation qui saturent l'air intérieur en produits toxiques.

<http://www.ecoconso.be/IMG/pdf/fichesolvants.pdf> (Rechercher > Solvants)



Les Composés Organiques Volatils (COV)

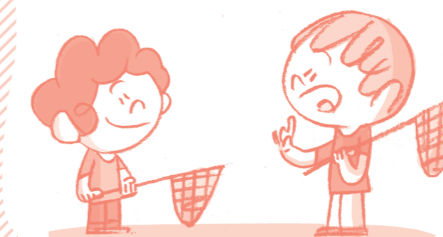
De quoi s'agit-il ?

Les Composés Organiques Volatils (COV) sont une famille de substances chimiques d'origine naturelle ou de synthèse. Il existe plus de 300 COV. Certains sont plus irritants, agressifs ou nocifs que d'autres. Ils sont toujours composés de carbone et d'autres éléments tels que l'hydrogène, l'oxygène, le soufre. Ils peuvent aisément se retrouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère et ont comme caractéristique de s'évaporer à la température ambiante, ce qui leur donne la possibilité de se propager dans toutes les pièces du milieu d'accueil.

Voici quelques exemples de COV :

- les formaldéhydes¹ (panneaux de particules) ;
- le **benzène** (produits d'entretien, fumée de tabac, essence) ;
- les **terpènes** (produits ménagers, désodorisants, bois) ;
- l'éthanol (biocarburant).

LE PREMIER
QUI ATTRAPE UN COV
A GAGNÉ



¹ Voir fiche du même nom.



📍 Où peut-on les trouver ?

Les principales sources de COV sont :

- les **solvants** (acétone, esters, alcool, **éthers de glycol**) : qui se trouvent dans les matériaux de bricolage et d'ameublement, peintures, colles, nettoyage à sec, produits de désinfection, d'entretien ou les produits parfumés;
- la **combustion** : tout ce qui brûle (bois, papier, encens), le tabagisme;
- le **trafic automobile** : gaz d'échappement.



« Type de produits qui dégagent des COV »
N. Vanderheyden

Le saviez-vous ?

72% des MA qui ont participé à l'auto-évaluation du NEHAP utilisent des désodorisants en aérosols ou sur prise électrique. Ces derniers sont sources de COV et contiennent pour la plupart, du benzène!

💧 Quels sont les impacts environnementaux ?

Les COV contribuent à la formation de l'ozone en basse altitude² particulièrement irritant, provoquant des maladies pulmonaires chroniques (chez l'homme), une réduction du taux de croissance des arbres ou encore des hémorragies pulmonaires chez les oiseaux.

Le saviez-vous ?

Les émissions de COV générées par les matériaux de construction, dont l'intensité décroît généralement avec le temps, peuvent se prolonger durant des mois, voire des années.

C'est au début que les nouveaux objets dégagent le plus de COV. Il est important de lire les recommandations du fabricant, d'aérer abondamment et de jeter au plus vite les emballages.



² L'ozone troposphérique est produit artificiellement par l'homme et contribue au pic d'ozone dont on parle dans l'actualité.

✕ Que faire ?



✓ Limiter au maximum l'achat et l'utilisation de produits pouvant émettre des substances nocives, comme certains COV

- ne pas utiliser pas systématiquement un désinfectant, il émet des COV. La plupart du temps un nettoyage classique est suffisant (Voir fiche entretien);
- n'utiliser pas une grande diversité de produits d'entretien qui multiplient les sources potentielles de COV. Privilégier un produit tout usage;
- lors de l'usage de produits d'entretien, **respecter les doses prescrites** par les fabricants et lire leur composition avant de les acheter;
- ne mélanger jamais deux produits d'entretien (risque de réaction chimique avec production de gaz nocifs);
- n'utiliser pas de produits parfumés (détergents, parfums d'intérieur, désodorisants WC, pots pourris). Les additifs qui donnent ces odeurs agréables sont des substances chimiques (COV).

✓ Ventiler au minimum 2x15 minutes par jour même en hiver

- aérer davantage les locaux après avoir utilisé des produits contenant des solvants.

✓ Limiter au maximum la pénétration de COV provenant des alentours

- si l'établissement se situe dans le même bâtiment qu'un garage, un atelier ou un entrepôt, les activités ou les produits stockés émettent des composés organiques volatils. Bien vérifier l'étanchéité entre le local concerné et les locaux du milieu d'accueil (joints de porte, passage de tuyaux, gaines techniques,...) et aérer suffisamment les locaux;
- si le milieu d'accueil se situe en zone urbaine (ou à proximité d'un axe routier), renouveler l'air intérieur préférentiellement par l'arrière (côté jardin, côté cour ou en toiture) du bâtiment pour réduire l'exposition aux polluants atmosphériques du trafic;
- privilégier le renouvellement d'air durant les périodes où la circulation routière est moins dense (évités les heures de pointe).

Attention : les matériaux de construction, d'aménagements, peintures et colles seront abordés dans les fiches formaldéhyde et peintures.